

Séance 25: Observation des faits démographiques et sociaux dans le monde arabe: opportunités et défis

**Lundi 28 Septembre
13:30 - 15:00**

Ambassadeurs

Mouvements de population et mutations sociales: réflexions sur la gestion des entrées et des sorties dans les Cités du M'zab.

***Fatma Oussedik
Professeur de Sociologie
Université d'Alger- CREAD***

La colonisation française a pris place dans un Maghreb des tribus dont ont rendu compte des auteurs comme Ibn Khaldoun ou Jaques Berque pour ne citer que les plus communautés. La période coloniale a vu vivre dans un même territoire des communautés diverses : Chrétiennes, juives, musulmanes de rite Hanéfite, Ibadite ou confréries soufies. Le système juridique rendait compte de cette complexité sociale.

La construction des Etats nationaux, après les indépendances, a vu disparaître l'idée même de communautés plurielles, cédant la place à celle de Nation fondée sur l'« unité du peuple ». Dans ce contexte nouveau, que sont devenues les communautés identifiées précédemment ? Nous pouvons rapidement rappeler le départ massif des chrétiens et des Juifs en Tunisie et en Algérie mais nous souhaitons comprendre ce que ces transformations politiques ont signifié pour les communautés musulmanes, car il existe, au Maghreb de façon générale, un unanimisme Musulman malékite. Quelle place un tel unanimisme réserve-t-il aux autres écoles doctrinales? Quel rôle jouent les mouvements de population, la question démographique de ce point de vue ? Ce sont les questions auxquels cette communication tentera de répondre.

En Tunisie, le premier constat sera celui de la disparition presque'achevée d'une singularité comme celle de la communauté ibadite de l'île de Djerba. Cet affaiblissement est, majoritairement, le fruit des mouvements de population créés par le tourisme en particulier. Ces migrations temporaires d'un nombre important de touristes n'a pas permis le maintien d'une organisation singulière du groupe.

Les mouvements de population ont donc joué un rôle important dans l'organisation sociale au Maghreb.

Nous faisons le choix de mener cette analyse, dans le cas de l'Algérie, en nous appuyant sur des travaux menés antérieurement sur la société ibadite¹ de la vallée du M'zab². Ce projet s'est imposé

¹ L'Ibadisme est une école des plus anciennes en Islam, elle a été fondée moins de 50 ans après la mort de Mahomet. Le nom de l'école dérive du nom : Abdullah ibn-Ibad at-Tamimi. Les Ibadites constituent une minorité en Islam (environ 1% des musulmans) et vivent dans la vallée du M'zab en Algérie, dans le Sultanat d'Oman, dans l'île tunisienne de Djerba et dans le djebel Nefousa en Libye. En Algérie, il s'agit de berbères zénètes.

² La Vallée du M'zab se situe à 600 Kms d'Alger. Son peuplement d'origine est composé de berbères Zénètes appartenant à l'école ibadite de l'Islam, fondatrice du premier Etat musulman au Maghreb : l'Etat Rustumide de Tiaret. Combattu, en particulier par les fatimide, les Ibadites se réfugièrent d'abord à Sédrata(près de Ouargla), puis dans la Vallé du M'zab où

car nous savons tous qu'il s'agit d'un groupe social qui a réussi à s'inscrire, comme groupe singulier, dans la longue durée. Il a développé une grande « ingénierie » politique en vue de durer comme groupe distinct dans le même temps qu'il a souscrit à l'appartenance à une Nation plus large. L'hymne national, faut-il le rappeler, a été écrit par un Ibadite de Béni Isguen : Moufdi Zakarya. Les Ibadites ont été présents durant la guerre de libération, et sont encore aujourd'hui présents, dans les différents partis algériens. Mais, par delà cette adhésion à une Nation algérienne, ce groupe a longtemps maintenu un contrôle sur les « entrées » et « les sorties » du groupe, en termes matériel et symbolique, et maintenant ainsi une singularité.

Il est donc possible de conduire une réflexion en tentant de saisir ce qui a permis ce contrôle, qui a fondé cette inscription singulière, dans le même temps qu'il nous faut nous interroger sur ce qui permet ou pas aujourd'hui son maintien. Même si aujourd'hui il s'agit moins d'une communauté que d'une « minorité » doctrinale.

I- L'intérieur du Groupe.

Notre conviction est que le maintien de la singularité de ce groupe repose sur l'existence d'institutions propres à ce groupe, qui en définissent légitimement le fonctionnement interne, délivrant ainsi la qualité d'Ibadite du M'zab. Cette définition de limites du groupe a pour source de légitimité l'existence d'une tradition écrite et d'une généalogie de savants.

I-1- Une tradition écrite

Ce groupe dispose de textes écrits sur la longue durée contrairement aux populations du nord de l'Algérie. L'écrit n'est pas un fait propre aux djemaâ du M'zab, toutes les assemblées dans ce pays possédaient cette capacité. Elle était aux mains d'une élite restreinte mais, que ce soit en berbère, en latin ou en arabe, il y a longtemps que cette région connaît l'écrit. Seulement au Nord la pénétration française a entraîné la destruction des institutions d'enseignement, des bibliothèques, des Zaouïas. C'est ce que montre Yvonne Turin dans son ouvrage « affrontements culturels dans l'Algérie Coloniale ». Il est évident que c'est dans les territoires du sud qu'on trouve le plus de documents écrits anciens dans la mesure où ils ont conservé une relative autonomie, par opposition aux régions du nord assimilées à des départements français.

Ces documents sont donc propres au groupe ibadite du M'zab. Nous pouvons citer les Ittiffaqt qui sont des « comptes rendu de décisions consensuels » ou « conventions ».

Ces Ittiffaqt sont présentées³ comme des comptes rendus de délibération des instances des vieilles cités de la vallée du M'zab. Ils concernent l'organisation de la vie quotidienne comme la production de normes nouvelles.

L'intérêt de cette lecture des Ittiffaqt réside dans la distance que ces textes organisent entre le texte coranique stricto-sensu, à partir d'une pratique de l'Ijtihad, et les différentes lois du pays, code civil ou autre Qanoun berbère. Cette distance est remplie par des interrogations sur la vie quotidienne, ici et maintenant. Nous posons donc l'hypothèse que c'est précisément cette distance, la façon dont elle est

ils créent 7 Cités : Ghardaïa, El atteuf, Beni Isguen, Mélika, Bounoura, Guerrara, Berriane. Aujourd'hui Ghardaïa est devenu chef lieu de Wilaya.

³ Morand(N) Les Qanouns du Mzab, coll. Etudes de Droit Musulman Algérien, Jourdan, Alger, 1910.

emplité qui permet l'interrogation mais aussi qui permet à la communauté de prendre place et de se reproduire comme telle.

Ces textes ont permis à la population de vivre les changements.

I-2- Une généalogie de Savants du rite

Par ailleurs, ces textes font référence à une généalogie ininterrompue de savants du rite ibadite. C'est-à-dire qu'il n'y a pas, dans ce groupe, de rupture d'avec l'origine du groupe, ce qui permet sa réinterprétation. Le Coran, donc, et sa lecture maintenue par les savants du rite sont les garants de ces textes. C'est parce qu'ils s'adosent à cette dimension religieuse que ces textes incarnent une légalité et que le groupe peut affronter les changements.

Mais aussi ces textes se distinguent des qanouns kabyles par le fait d'être un accord consensuel entre *djemâa* séculière et *halqa* religieuse. Il s'agit en particulier de la *Halqa* des 'azzaba, ce sont les clercs du rite, ils connaissent Le Coran et la doctrine ibadite. Cette organisation serait née à Sédrata, au 5°(H)/XI°(J.C.) par Abu 'Abd Allah Mohamed Ben Bakr an Nafusi.

Ces textes correspondent donc à un moment de concentration du capital juridique du groupe, à travers des institutions représentatives dont la légitimité est de protéger les faibles mais surtout de protéger le groupe de la dissolution.

Ces textes mettent à l'œuvre des notions centrales explicatives du fonctionnement des liens sociaux, à l'occasion des échanges économiques, politiques et sociaux.

Ces Textes organisent les « entrées » et les « sorties » à l'intérieur de la communauté ibadite par l'inscription d'institutions qui énoncent la règle et organisent les sanctions. La sanction centrale est « *tebria* », l'excommunication qui condamne celui qui a enfreint l'une des règles à l'exil. Il est condamné à aller voir la mer, comme dans la Cité Antique de Fustel de Coulanges. Il est exclu du groupe pour une durée variable mais déterminée par les « *azzabas* », les clercs, à la Mosquée. Une autre sanction peut être la condamnation à ne pas être lavé par les clercs lors de son décès et de s'exposer à se présenter en état d'impureté devant Dieu. Cet univers connaît des règles, dont l'observation définit l'état d'Ibadite, et des sanctions qui exposent à l'exclusion du groupe.

Ces textes, que garantissent une « silsila » de savants, ont permis le maintien de règles mais aussi d'institutions, ce qui me semble plus important pour expliquer la capacité à légiférer. Nous rappellerons que c'est parce que les Algériens ont su et ont été, longtemps, maintenus comme distincts, singuliers qu'ils ne se sont pas dilués dans la nation française. Cela a été possible parce qu'il existait encore, durant la période coloniale, des institutions qui, à présent, se sont affaiblies. Ceci est particulièrement vérifiable s'agissant des institutions locales confrontées à la volonté d'inscription d'institutions nationales fondées sur une définition de l'Etat démiurge et tout puissant comme le montrent les textes fondamentaux.

Notre présentation est une tentative de retrouver ce qui a inscrit les Ibadites dans la longue durée. L'hypothèse développée ici est celle de l'existence d'institutions efficaces : Nous pensons à l'*achira*, le groupe familial, qui en berbère se dit est ta'chirt que l'on retrouve dans tout le pays. La *djemâa* est aussi l'expression d'une instance dont nous trouvons la trace partout. Ceci parce que les Ibadites sont d'abord des berbères zénètes d'Algérie.

Contrôle et insertion mesurés dans ce changement ne sont envisageables qu'à travers des institutions de l'ensemble du groupe. Toutes n'ont pas conservé la même efficacité et, si durant des siècles, au

M'zab, les conditions économiques de maintien de la communauté furent assurées par l'ensemble de ses membres, cela n'est plus tout à fait vrai depuis que Ghardaïa est chef lieu de Wilaya notamment. Cela nous interroge sur les liens que les institutions de l'Etat entretiennent avec les populations locales.

Nous voudrions souligner l'importance, à travers ces institutions, de la quête d'un consensus. Les textes disent la règle mais nous sommes ici dans le consensus, c'est à dire apparemment loin de la vérité de chacun qui, elle, parvient à se glisser dans les non-dits des Ithiffaqt. La question aujourd'hui est celle de la capacité de la communauté à filtrer et gérer les changements en cours pour elle-même. De quelles institutions dispose-t-elle encore ?

I-3-Les Ibadites du M'zab conservent-ils cette capacité de maîtrise interne du groupe, et donc des textes et des Institutions encore à l'œuvre, dans l'Algérie post-indépendance ?

I-31- L'achira constitue l'un des piliers de l'organisation sociale étudiée : L'analyse segmentaire nous livre le fonctionnement des règles de solidarité et ce depuis l'antiquité. Dans le cas du M'zab, elle désigne aussi un pluralisme juridique qui ne se traduit pas par des conflits de droits.

« Tout mozabite appartient à une 'achira par sa naissance. Il reste membre de son 'achira tout au long de sa vie sauf lorsqu'il quitte sa ville natale et s'installe dans une autre ville mozabite. Dans ce cas, il doit s'intégrer dans une autre 'achira. L'achira est donc un groupe local». L'achira signifie tour à tour clan, fraction de tribu(maintenant vivant le souvenir d'une tribu) mais proche du terme « se fréquenter ». Elle rassemble, selon Marghoub(1972 p.27), des familles issues d'un même ancêtre. Slimane Cheikh (1979) suggère la notion de «société de dix ('achera), correspondant à un Sénat car rassemblant des chefs de famille. Les femmes appartiennent à la 'achira de leur père tout leur vie.

L'achira est surtout l'expression d'une solidarité. Nous n'avons pas trouvé au M'zab de pauvres, démunis de tous moyens d'existence, de sans domicile fixe. L'achira ne propose pas la charité mais la solidarité. Et cette solidarité fonctionne aujourd'hui encore. Une tradition de mariages célébrés en groupes réunit les plus riches et les plus modestes d'une 'achira. On célèbre en même temps au moins cinq à six mariages, jusqu'à quarante en une occasion exceptionnelle! Le financement des mariages est assuré par les nantis, souvent commerçants aisés. Les plus démunis ne cotisent pas. S'il reste de l'argent après la fête, il est distribué par les sages de la communauté, même à ceux qui n'avaient rien donné. Financée par les riches, la vaisselle utilisée à cette occasion reste dans la maison communautaire.

La parenté, dans ce groupe, est une reconnaissance sociale de certains liens réels ou fictifs ; elle est une manière de créer un lien social sur le modèle de la parenté, y compris en l'absence de tout lien de consanguinité. L'intérêt de l'anthropologie c'est d'étudier la manière dont ces liens de parenté sont interprétés et l'appartenance à une 'achira donne des droits et des devoirs à un individu. Il peut s'agir d'une parenté biologique mais aussi d'une alliance qui concerne, en particulier, les descendants d'esclaves. À la réflexion, la parenté se révèle une notion précise qui exprime un ordre très fort. Elle produit des effets multiples qui obéissent tous à une logique de solidarité sociale en situation d'ouverture. Parce qu'elle s'inscrit dans un contexte, la famille élargie de l'achira filtre les changements en inscrivant les sujets dans les différentes associations du groupe. Elle tire légitimité à le faire précisément à travers son articulation organisée aux autres institutions, par la désignation de représentants au sein de diverses Assemblées. Au conseil des notables, mejless el 'ayan, permet un « garant » familial, un « dhamen » à l'échelle d'une seule cité pour chaque 'achira. La forme que donne l'ibadisme à ce cadre familial donne naissance à une organisation sociale qui conserve une certaine

singularité. Ces 'achira connaissent comme des assemblées générales, en particulier lors de fêtes religieuses qui ramènent tous le monde dans la cité.

La 'achira inscrit le groupe dans la longue durée dans la ville. On peut partir, revenir et en être encore. Selon Ibn Khaldoun la parenté entretient des solidarités, intègre en donnant des fonctions, un nom, elle situe dans un espace social, elle désigne des réseaux. **Ces réseaux, comme ces institutions, n'entrent pas en contradiction avec les textes politiques de l'Algérie post-indépendance, ils permettent de les vivre. Au plan juridique donc, la communauté trouve les conditions de son expression comme minorité.**

Au M'zab, aujourd'hui, le rôle des 'achira dure: elles continuent à déléguer, et à s'estimer représentée par ses membres dans les assemblées locales, elles constituent un réseau pour ses membres en Algérie mais aussi à travers le monde. Les mobilités résidentielles ne remettent pas en cause son fonctionnement. On pense ici aux travaux de Sennett s'interrogeant au début du XX^e siècle, à Chicago, sur ce qui est le plus efficace pour les membres d'une famille

- famille perméable et ouverte
- famille imperméable et fermée

Il y répond par famille ouverte qui permet à ses membres de fonctionner en réseau.

Contrôle et insertion mesurés ne sont envisageables qu'à travers des institutions de l'ensemble du groupe.

I-32- La halqa des 'azzaba

Les 'azzaba constituent des figures singulières encore vivantes qui caractérisent l'ibadisme en Algérie. On est surpris le vendredi matin de croisé de jeunes adolescents, vêtus de la tenue de Irwan, exprimant ainsi le désir de devenir 'azzaba. Ils ne le seront pas tous, certains seront désignés à cette charge mais ils sont nombreux, portant du pain qu'ils distribueront aux pauvres, à l'heure de la prière à se presser vers la Mosquée. Le Conseil de la Mosquée et les 'azzaba déterminent et consacrent aujourd'hui encore l'appartenance à une ville. Mais les innovations sont gérées depuis un conseil, une halqa qui unit notables et clercs: Il a décidé de la fixation des femmes au sol et modifié cela depuis 1962. A ses débuts, l'antenne parabolique fut refusée. Elle ne fut admise à Guerrara que lorsqu'elle fut installée par la Mosquée elle-même avec censure de certaines chaînes. Des guides sont désignés pour accompagner les touristes dans les cités. Le Conseil prône toujours le refus de vendre des maisons à des étrangers.... Depuis la chute de Sedrata, donc, les Ibadites d'Algérie ont convenu que leur survie comme leur fonctionnement devait être **légitimés éthiquement et socialement**. ». Ils ont créé les halqa composées de notables et de clercs.

Nous avons donc trouvé des Institutions de socialisation encore à l'œuvre: achira, écoles religieuses, associations et assemblées communautaires. Mais il existe aussi des formes d'organisation qui disparaissent au bénéfice de nouvelles structures : c'est le cas des çoffs dont on peut supposer qu'ils cèdent la place aux partis nationaux qui s'implantent dans la vallée.

I-33- Une forme partisane qui s'éteint : les çoffs

Il existait à Bounoura au 19^e siècle, une muraille entre les deux çoffs. A Ghardaïa, la séparation divisait la ville de façon diagonale. Le çoff a connu de beaux jours au 19^e siècle mais le réformisme musulman y a mis fin. La distinction s'est opérée ensuite entre réformateurs et traditionalistes et a pu recouvrir l'identité de villes entières. Ainsi, Guerara est dite ville réformiste et Béni Isguen ville

orthodoxe. L'idée de çoffis renvoie surtout au XIX^e siècle et au début du XX^e. A présent, « les mozabites, bien qu'ils n'ignorent pas ce fait de leur passé, préfèrent oublier tout ce qui pouvait ou peut diviser leur communauté ». Cela explique l'absence de références actuelles à ces institutions. L'effacement des çoffis a permis l'intégration des plus jeunes, qui ne parviennent pas à se hisser aux postes de commande des institutions traditionnelles, dans des partis nationaux comme le FLN ou le FFS.

Les Ithiffaqt parce qu'elles reposent et réactivent ces institutions sont des instruments de régulation sociale. Les Ithiffaqt mettent à l'œuvre des notions centrales explicatives du fonctionnement des liens sociaux.

Mais, si durant des siècles, au M'zab, les conditions économiques de maintien de la communauté furent assurées par l'ensemble de ses membres, cela n'est plus vrai. Les solidarités sont limitées par l'accès à de nouvelles activités et l'insertion dans de nouveaux quartiers. Un mozabite peut être fonctionnaire, ingénieur de la société nationale pétrolière et habiter dans les nouvelles agglomérations de Ghardaïa. Il doit rester cependant membre d'une 'achira pour assurer le maintien de l'ensemble de la communauté. Un autre facteur de réactivation possible au M'zab est la symbolique des murailles qui font de Béni Isguen et Mélika, cités comme les autres à la création, des villes gardiennes d'une orthodoxie. Or, ces conditions trouvent des difficultés à se réaliser.

II- Les textes, représentation de Soi et d'une Cité Idéale, se heurtent à une réalité préoccupante.

De graves événements ont secoué la ville de Berriane, après la ville de Ghardaïa. Pour la population locale, la tragédie a été provoquée par des gens étrangers à la ville de Berriane. *«Des gens qui n'arrivaient pas à accepter la cohabitation entre les communautés. Ils ont monté un plan machiavélique en profitant de l'absence de l'Etat. Ils ont semé la peur et la terreur dans les quartiers, avant d'entamer les attaques contre les plus récalcitrants d'entre nous. Nos nombreuses plaintes contre les agressions physiques, morales et verbales sont restées sans suite, ce qui a encouragé les ennemis de notre région à passer à l'étape de la violence»*, explique le père d'un jeune assassiné. Son cousin intervient brutalement dans la discussion et nous lance : *«Si on arrive au point où les femmes mozabites sortent dans la rue, c'est que vraiment le couteau est arrivé à la gorge. Les autorités locales sont les premières responsables de cette situation et il n'est pas question maintenant de revenir dans nos quartiers. Nous voulons juste récupérer ce qui reste de nos biens sans prendre le risque de se faire agresser.»*

Vers 15h. Des camions déchargent des vivres, des matelas et des couvertures collectés par des privés. *«Vous voyez, c'est la solidarité entre les familles qui nous permet de survivre. Tous les commerçants nous aident selon leurs moyens, mais nous ne voulons plus revenir dans les quartiers arabes et l'Etat qui a failli à sa mission d'assurer la protection des biens et des personnes est dans l'obligation de nous trouver des gîtes»*, lance un sexagénaire. Pendant des heures, et sous un soleil de plomb, les sinistrés ne cessent de raconter dans le détail les nuits cauchemardesques qu'ils ont passées. (Reportage de Salima Tlemcani pour le quotidien national *ELWATAN*)

Ces conflits signalent la difficulté, pour la communauté à gérer « les entrées et les sorties. Il existe donc un impact direct de la démographie sur la région. Ces changements démographiques, ces mouvements importants de population, ont pour causes principale la découverte de réserves pétrolières dans la région et la désignation de Ghardaïa comme chef lieu de wilaya. Du point de vue des Ibadites du M'zab, il existe dans la vallée des « étrangers » au groupe et ils le mettent en péril.

II-1-Les Autres:

Nous allons nous attachons à définir les éléments de « distinction », de démarcation, entre les Ibadites et les groupes avec lesquels ils vivent tels qu'ils apparaissent dans des écrits des Ibadites, les Ithiffaqt.

Notre première remarque est que jamais les textes que nous avons consultés n'ignorent le monde extérieur. Ainsi dans **l'Ithiffaqt de 1827 J.C. (1242H.)**, qui correspond à une période durant laquelle l'Algérie du nord entretient encore des rapports étroits avec l'Empire ottoman, il est écrit : « Il est permis d'utiliser pour le règlement des marchés et affaires conclus et les paiements au M'zab, la monnaie nouvellement frappée à Alger, dont la valeur est de $\frac{3}{4}$ de l'ancienne monnaie ». Il y a une reconnaissance de liens économiques de caractère précis avec un ensemble plus large, mais aussi cet ensemble a pour centre Alger.

Durant la période coloniale, **l'Ithiffaqt de 1830 J.C. (1346H.)**, enregistrant la colonisation française, réitère cette appartenance à propos de l'interdiction faite aux femmes de quitter le M'zab: « Nous ne prétendons pas abolir les lois de la République. Nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de nous y opposer. Il s'agit, d'ailleurs, d'une chose que le gouvernement ne défend, ni n'ordonne de faire ». La République française et son autorité sont reconnues. Une grande distance est affirmée avec ce qui constitue le territoire des infidèles puisque les femmes ne peuvent s'y rendre. Elles seront autorisées à circuler en Algérie indépendante, devenue une partie du Dar el Islam (maison de l'Islam), en 1962. Ainsi en 1962, les Ibadites s'identifient d'abord comme Algériens et cela ne sera jamais mis en question.

Dans toutes les Ithiffaqt relatives à l'exil des contrevenants aux règles de fonctionnement de la communauté, il est fait référence à Alger mais aussi à Tunis, deux villes proches et lointaines à la fois. La géographie qui place le M'zab à l'Est du pays, l'existence d'une communauté ibadite en Tunisie, les présences ottomane puis française dans les deux pays expliquent ce que nous nommerons une « distante proximité ».

Les Autres, selon **l'Ithiffaqt de 1880 J.C. (1297 H.)**, sont les musulmans autres qu'Ibadites et les Français et les Juifs. Ce texte stipule « l'assemblée décide que personne, ni Musulman, ni Français, ni Juif ou autre personne de n'importe quelle nationalité ne devra traiter aucune affaire avec les deux orphelins en aucune façon ». Il s'agit de permettre ou pas l'établissement de liens entre des mineurs et les « autres ».

Les difficultés observées, les conflits, aujourd'hui, posent le problème majeure de la gestion des entrées et les sorties. La question démographique est centrale dans un contexte où peu à peu les Ibadites deviennent minoritaires au M'zab, en particulier depuis que Ghardaïa a acquis le statut de chef lieu de wilaya⁴.

Aujourd'hui, en Algérie, les principales villes du pays connaissent ce développement de la population: Des villes comme Alger, Oran, Constantine, Annaba, Sétif, Tlemcen, Skikda, Jijel, Béjaïa, Tizi-Ouzou, Tiaret, Saida, M'sila, Chlef, Mostaganem se situent au nord de l'Algérie. La concentration de la population y est de loin plus importante encore que dans les zones du sud, avec une densité de 235 habitants/ km² au Nord contre 1,35 habitants/km² au Sud. 60 % des communes d'Algérie sont situées au Nord et regroupent une population de 19 millions de personnes sur 4,3 % du territoire national, alors que seulement 10 % de la population vit sur près de 84 % de l'espace national constitué de régions désertiques. Les wilayas les plus peuplées de l'Algérie sont Alger, Sétif, Oran et Tizi Ouzou

⁴ Décision de l'administration centrale qui est loin de faire, localement, l'unanimité. On peut penser qu'une telle mesure vise à affaiblir le caractère singulier du groupe.

avec respectivement 2 423 694 habitants, 1 299 116, 1 208 171 et 1 100 297. Les wilayas les moins peuplées sont Illizi avec 34 189 et Tindouf avec 27 053.

C'est pourquoi, afin de maîtriser la pression démographique sur les côtes, il existe une politique nationale de population qui vise à accroître le nombre de résidents dans les territoires du sud. Les conditions de logement et l'activité économique sont des facteurs déterminants de cette croissance. Que peut la communauté ibadite, qui s'estime à 300 000 personnes au maximum, confrontée à cette lame de fond nationale.

II-11- Les groupes terroristes Interpellé sur la réorganisation des groupes terroristes dans les maquis, le Ministre de l'Intérieur précise qu'*«il ne s'agit pas d'un plan de recrutement ni d'une nouvelle cartographie des terroristes»*. De façon générale, et dans les années 90, cette région n'a connu que quelques incidents graves.

II-12-Les Chamba :

Dans la vallée du M'zab, les musulmans de rite malékite sont les Béni-Mezroug et les M'dabih installés à Ghardaia. Il existe aussi les Mekhedma qui vivent en groupes restreints à Bounoura et Al-Atteuf, mais c'est des rapports avec les Chamba qu'il est le plus souvent question. Leur présence dans la vallée est ancienne et il existe des formes de négociations qui ont permis la coexistence durant des siècles de cette communauté, comme aussi les Sidi Marzoug,...

Il s'agit de tribus de commerçants ayant un rôle spécifique dans le trafic transsaharien : une protection monnayée grâce à laquelle le commerce caravanier, effectivement, est pour eux source de revenu. (Cdt Vigouroux : L'émigration Mozabite dans les villes du Tell-Institut de Recherches Sahariennes-Tome III- 1945.)

On décrit les rapports entre les communautés mozabite et chaamba sur le mode seulement de l'antagonisme et pourtant ils font chacun partie de la vie de l'autre communauté. **L'Ithiffaq de 1828 J.C. (1246H.)** fait aux Chamba le reproche suivant: « Les Chaamba avaient soutenu les Aoulâd Alouan contre les Béni Khelil». Pourtant, des familles chaamba sont venues de Metlili pour s'implanter à Melika à la suite d'un accord conclu en **1317 J.C.** avec la population de Melika : « Les beni m'zab ont envoyé dix familles à Metlili, soit deux familles par qabila (fraction de tribu), on a commencé par les Béni Khélil. Les Chamba ont envoyé dix familles à Metlili. Les gens de Melika résidant à Metlili seront jugés en Ibadites par le cheikh malékite; les gens de Metlili résidant à Melika seront jugés en Malékites par le cheikh ibadite». Mais les rapports ne sont pas décrits comme proprement égalitaires et il semble que cet échange de population se soit déroulé dans un contexte de victoire des habitants de Mélika. Il est, en effet, précisé, que : « les Chamba ne feront rien sans consulter les béni Mzab et ceux-ci n'auront pas besoin de les consulter ». Et aussi, « tout berger donnera à la djemaa des béni M'zab de Metlili une toison, un mouton et la quantité de beurre qu'il aura faite le vendredi ». Toutefois cet échange de population montre bien les limites des distinctions entre les deux groupes.

II-13-Les Malékites de manière générale.

L'émigration temporaire de mozabites dans le Tell doit remonter au XIV^e siècle. Ceci car la population sur place était surabondante, d'autant qu'elle s'était grossie de réfugiés de Djerba et du Djebel Nefoussa de Tripolitaine, rapportée aux conditions économiques. Des conventions avaient été signées entre les deys d'Alger et les Beni-Mzab. Les Mozabites d'Alger formaient une corporation avec un amin et étaient spécialisés dans les moulins, les boulangeries, les hammams. Il y a dès cette période des commerçants mozabites dans presque toutes les petites et grandes villes des trois départements algériens; et il y a pour eux des structures singulières : des cadis et mahakmas de rite ibadite existent à Alger, Constantine et Mascara, depuis le décret du 29 décembre 1890. Ils possèdent leurs mosquées, leurs cimetières.

Aujourd'hui, il existe un grand nombre de malékites installés au M'zab. Ils sont en particuliers présent du fait des opportunités d'emploi dans la région mais aussi de la violence qui sévit dans le pays. Ils viennent de partout. «Les ibadites n'ont jamais accepté les malékites. Ils ne nous considèrent pas comme des leurs. Ils nous ont de tout temps rejetés et veulent que nous partions de la ville. Or nous sommes de la région et nous ne partirons pas», déclare Boudi Slimane. Originaire de Béjaïa, cela fait 17 ans qu'il habite parmi les Mozabites.

On le voit il existe une perception de ce groupe comme un groupe clos alors qu'on peut aussi faire l'hypothèse qu'il tente de survivre dans sa singularité doctrinale tout en proclamant son appartenance à la Nation algérienne. La question porte davantage donc sur l'articulation entre les structures locales, qui toujours portent la trace d'une singularité d'un groupe et d'un lieu, et les modalités de leur représentation au niveau national.

De ce point de vue, il nous faut signaler qu'il existe un représentant du rite ibadite au sein du Haut Conseil Islamique ce qui lui confère une légalité.

II-14-Les trafiquants :

Le M'zab a constitué durant des siècles une escale importante sur la route des caravanes, dans les échanges avec le reste de l'Afrique. Elle le demeure sur le plan des échanges informels, appelés communément «trabendo», qu'il s'agisse de trafics de marchandises comme de personnes. Officiellement, selon le Ministère Algérien du Commerce, aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est le premier fournisseur africain de l'Algérie avec 499 millions de dollars d'exportations. Vient ensuite l'Afrique du Sud avec un volume de 198 millions de dollars, le Nigeria (65 millions de dollars) et le Cameroun (34 millions de dollars). Quant aux principaux clients de l'Algérie, le ministre du Commerce a cité le Nigeria en première position, avec un volume de 50 millions de dollars d'exportations vers ce pays, l'Afrique du Sud (29 millions de dollars) et le Sénégal avec une proportion ne dépassant pas les 15 millions de dollars. Ces chiffres sont «*en deçà des attentes de l'Algérie et de ses partenaires africains*», commente le ministre du Commerce.

Mais il subsiste d'importantes filières de circulation (*de trafic*) de marchandises et de personnes qui transitent par Ghardaïa.

On ne peut pas réellement dissocier les filières terroristes, ou de trafic de drogue, de ces circuits de marchandises qui leur servent de sources de financement. Parmi ces filières, celles qui concernent les personnes : des africains du sud du Sahara. L'Algérie est le pays d'Afrique du Nord qui a accueilli historiquement le plus petit nombre d'esclaves noirs, si l'on se réfère aux dernières estimations de la traite transsaharienne : 65 000 de 1700 à 1880, contre 100 000 entrées e," Tunisie, 400 000 en Libye, 515 000 au Maroc et 800 000 en Egypte Depuis la colonisation, de nombreux affranchis noirs ont émigré vers le Nord pour être employés chez les colons. Ainsi leur nombre a-t-il décréu dans le Sud par exemple, passant de 5 000 en 1850 à 520 en 1955. Ils se sont assez récemment éparpillés un peu partout dans le Tell.(R.A. Austen, *The Transsaharan Slave Trade: a Tentative Census m*, in J. Hogendom, H. Gemery (eds), *The Uncommon Market : Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, New York, Academic Press, 1979, pp. 23-76.)

Les descendants de noirs et métis ne feront jamais partie de la Halqa des azzaba. Les métis forment une grande fraction, et ne sont jamais pris comme associés. Autrefois, ils étaient surtout soldats et porteurs de messages, envoyés les premiers au combat, ou fabricants de savates, bouchers, crieurs au marché, chaouch municipal ou chaouch du caïd. Ils portent les plats de couscous lors des noces. Habitant les mêmes quartiers, ils se marient entre eux, peuvent épouser une femme arabe mais rarement(nous ne possédons pas de chiffres) une mozabite blanche.

II-2- Le groupe est confronté aujourd'hui à des mouvements de population importants. Quels sont leurs effets ?

Les comportements démographiques et la position de groupe minoritaire interagissent. La mortalité, la fécondité, la répartition spatiale de la population varient selon que l'on appartient à la majorité ou à une minorité. Les périodes de transition sociale, politique et économique tendent à marginaliser les minorités qui sont contraintes de prendre des initiatives, au plan démographiques, elles deviennent communautaristes afin de préserver une inscription singulière au niveau national. Cette démarche correspond le plus souvent à une interrogation sur les fondements de l'Etat et sur les populations qui s'estiment représentées.

Parmi les initiatives prises pour préserver la notion de communauté on peut citer celle qui concerne le mariage. Un grand nombre d'hommes ibadites en déplacement au Nord ont d'abord épousé des femmes ibadites du Dahra, puis des malékites. On observe une introduction récente de la polygamie, qui n'était pourtant pas développée dans cette communauté comme au Maghreb de façon générale, en la valorisant: il s'agirait ainsi de protéger la communauté car les filles ne trouveraient pas à se marier en son sein. Les enfants nés des unions mixtes seraient moins proches du groupe et d'abord par le recours à une langue maternelle qui ne serait pas le zénète.

On observe, au M'zab, sur le plan de l'urbanisme, la construction par la communauté de « cités », en référence à la tradition locale, à l'intérieur de ce qui s'apparente à un mur d'enclos. On peut noter comment la communauté aide, ainsi, les jeunes couples à résoudre le problème de logements, par des coopératives privées, dans un pays dramatiquement marqué par la crise du logement. Dans ces coopératives on tente de maintenir un bâti qui préserve l'organisation des rapports sociaux : rapports entre les sexes, place de la mosquée, des murs extérieurs préservant les règles de clôture.

Il existe, aussi, au niveau de la communauté, une volonté de gérer le lien avec l'école publique. Il s'agit de laisser à cette dernière le monopole de l'enseignement des sciences exactes mais de conserver la maîtrise de l'enseignement religieux y compris à travers celui de la grammaire et de la langue arabe de façon générale.

Ainsi un jeune ibadite au M'zab débute sa journée à 7 heures du matin en se rendant à la medersa où il apprend le Coran et les règles de la langue arabe. La lecture du Texte sacré permet le retour au rite de la communauté.

A 8 heures les enfants se rendent à l'école publique

Ils retournent de 17 à 19 heures à la médersa

On peut observer que les horaires de l'école publique rythment le temps de ces jeunes enfants. Ce n'est plus le privilège de la Mosquée. L'Etat national amène un temps nouveau, des horaires, des calendriers ; et la vie quotidienne s'en trouve modifiée.

On peut citer aussi la création d'hôpitaux privés qui offre des emplois aux jeunes filles formées par ailleurs.

De nouvelles réflexions sont actuellement en cours dans ce domaine, menées en particulier par el Djemiââ thaqafiya qoutbiya dont le but est de « rendre accessible (en la maîtrisant) la connaissance culturelle, permettre le débat culturel. On peut citer certaines de ses activités comme:

-L'hommage solennel aux savants du rite.

-Rencontre autour de livres, expositions et exposés, présentation de nouvelles productions,

-Organisation de journées d'études, présentation de sujets en débat.

- Programmation de fêtes culturelles.
- Exposition d'ouvrages.
- Des conférences comme celle de Sadeqi Mohamed Ben Ayoub sur « les pensées et les dangers de l'exégèse »,
- Ou celle de Bakeli Slimane Ben Aissa sur les lectures et leur influence sur l'exégèse.
- Comme celle de Ben Moussa : le constant et le mouvant dans le Coran.

Les thèmes des conférences sont révélateurs d'inquiétude, de questionnement sur les changements mais aussi d'une volonté de les accompagner.

La caractéristique de l'association qui organise ces hommages aux anciens et ces conférences est la jeunesse relative de ses membres. On observe donc une grande agitation intellectuelle parmi les Ibadites qui souhaitent voir se développer leur communauté en la préservant de la disparition.

Conclusion

Si nous soulignons ce que nous appelons l'ingénierie de cette communauté devenue une minorité démographique, nous ne pouvons ignorer les affrontements violents entre ceux que la presse a présenté comme « jeunes chamba et jeunes mozabites ». Un élément a particulièrement frappé les observateurs : le fait que des jeunes mozabites aient, à cette occasion, revêtu les tenues que portaient les gardes (sorte de milice) de la communauté lorsqu'elle assurait seule sa protection.

Les conflits avec les populations chamba, tels que présentés dans la presse, donnent à penser qu'il existe une permanence de la communauté qui défend sa reproduction à l'échelle locale. Nous allons tenter de comprendre la réalité de ces conflits. En juin 1985, des affrontements opposent les Mozabites aux M'dabih-Chaambas. Deux personnes trouvent la mort et 50 sont blessées. Cinq années plus tard, les mêmes événements se reproduiront à Berriane, autre ville du M'zab lors des élections communales de juin 1990. Ces derniers incidents correspondaient au fait que le FIS (Front Islamique du Salut) faisait tout pour arracher la commune aux Mozabites qui, eux, tenaient à l'inscription de leurs candidats dans une liste indépendante. Les violences contre ces derniers vont durer toute une nuit, elles entraîneront l'assassinat de deux Mozabites: Mass Daddi Addoun Nacer et son fils Salah devant la porte de leur maison.

En octobre 1989, les autorités locales nomment au lycée de la ville une personnalité symbolique et historique mozabite, Chikh Brahim Bayoud, l'un des grands Azzaba du M'zab. Cette nomination déclenche une série d'actes violents et provoque de nombreux dégâts matériels comme en 1985.

Mais des émeutes n'ont pas lieu qu'au M'zab mais aussi à Tizi Ouzou, Béjaïa, pour ce qui est de la Kabylie. Elles ont aussi eu lieu à T'kout dans les Aurès... Ce que montre la presse algérienne comme le quotidien Liberté du 17 mai 2004 qui relate les faits qui se sont déroulés à T'kout sous la plume du journaliste Mourad Kezzar : « T'kout sur une poudrière »: au moment où nous mettions sous presse, 18 personnes arrêtées. Au centre de ces graves incidents qui secouent pour la enième fois la localité de T'kout, se trouve le détachement de la garde communale de Taghit. Durant les émeutes la caserne de la garde communale a été incendiée. Tout a commencé quand un garde communal a tiré sur deux jeunes de la localité touchant mortellement l'un d'eux. Vents de colère des citoyens contre les symboles de l'Etat...

Les journalistes observent des liens forts avec les 'arrouch de la kabylie. Les 'arrouch de kabylie dénoncent la répression qui s'est abattue sur T'kout. Le Soir du 17 mai 2004 parle de jeunes passés à

tabac, d'expéditions punitives, de chasse aux délégués, de résistance citoyenne. Pour Le Matin du 18 mai 2004, la terreur sévit dans les Aures, à T'kout.

Dans El Watan, 17 mai 2004, il est question de protesta, manifestations à Djelfa, Guelma. Les routes sont bloquées. Dans le Quotidien d'Oran du 17 mai 2004, on lit « colère à Bir el djir ». Dans le numéro du 15 mai 2004, il est déjà question de jeunes chômeurs dans la rue à Bordj bou Arréridj. On peut citer ce type de mouvements à l'infini : Ainsi selon le journal Liberté du 14 mai 2004 : émeutes à khenchela des jeunes manipulés par un ex sénateur du RND

C'est dans ce contexte qu'il faut resituer les affrontements du M'zab alors que la presse, El Watan, du 16 mai 2004, titre « Mozabites-Chambas, la difficile cohabitation ». Cohabitation, selon le journal, qui est fragilisée par des problèmes fonciers. Conflits déjà observés en 1976, 1980, 1981, 1985, 2001, 2004.

Selon Le Soir d'Algérie du 9 mai 2004 à l'origine des affrontements qui ont marqué le chef lieu de wilaya de Ghardaïa : un vieux conflit entre les deux communautés sur la propriété d'un terrain situé à Mélika, un quartier habité en grande majorité par la communauté ibadite et situé à proximité d'un cimetière malékite.

Mais ce qui nous a intéressés dans ce cas c'est la résolution du conflit. Des initiatives et des tractations ont été multipliées au lendemain des émeutes en vue d'un retour au calme. L'émissaire du gouvernement Mr Dahou ould Kablia, ministre délégué aux collectivités locales, s'est déplacé et, selon la presse semblait rassuré au moment de son retour à alger.

Puis fut exprimée la volonté du Président de la République de voir ce différend se régler d'une manière pacifique entre « gens civilisés ». Il propose le règlement de cette problématique en soumettant trois idées maîtresses :

- 1- l'application des lois de la République
- 2- le recours au droit d'expropriation dans l'intérêt de tous.
- 3- la sollicitation d'une contribution de la société pour le règlement du conflit.

C'est la troisième proposition qui a été retenue par les représentants des deux communautés, à savoir Ibadite et Chamba. Une commission constituée de représentants des deux communautés, des délégués des quartiers (ibadite) de Mélika et (chambi) de Théniet-el-makhzen à laquelle se joindront des experts (représentants des ministères de l'éducation, de l'intérieur, des habous) et élus, a été mise sur pied. Le Wali a laissé aux notables de la ville le soin de régler le différend entre les deux communautés.

Les brigades de gendarmerie et les éléments de l'URS (unités républicaines de sécurité) sont intervenues afin de mettre fin aux affrontements entre lycéens mais les jeunes demandent, comme ailleurs, le départ de la gendarmerie.

Le Wali de Ghardaïa a improvisé un point de presse et évoque, comme ailleurs, la thèse de la manipulation

Durant une semaine, donc, des notables et autres représentants des deux communautés multiplieront les contacts pour aplanir les divergences. Parmi les faits avérés durant cette semaine il est signalé que les sages – notables chamba ont protégé les commerces de mozabites

A chaque fois, on notera l'intervention des notables des deux groupes que les observateurs distinguent, mais dont la qualité varie: ils sont parfois « ibadite et chamba » ou « ibadite et malékite ». L'idée de

communauté s'en trouve dès lors renforcée dans l'opinion publique, du côté mozabite comme du côté Chamba, à chaque affrontement depuis 1985. Pour Si Salah Blidi de Béni Izguen: « Ceci est le fruit d'un long travail ».

Nous avons observé que dans les autres régions des structures ont refait surface, comme des « arouch » en Kabylie, qui n'obéissent à aucune tradition. Les Djemâa de Kabylie ont toujours été composées des anciens du village, chacun représentant son groupe agnatique, son 'arch. Aujourd'hui en Kabylie, comme dans les Aurès, le « mouvement citoyen » compte principalement de jeunes militants en son sein qui associent les termes de « démocratie » à ceux de « citoyens » et de « tradition » en en forçant le sens. Il n'y a pas de jeunes femmes parmi ces groupes ni de représentants familiaux des grandes tribus de la région. Il est vrai qu'il est possible de considérer, qu'en n'intervenant pas, les anciens approuvent et laissent faire ou, simplement, que les structures traditionnelles sont trop faibles ou ont aujourd'hui disparu. Ce qui est certain c'est qu'au M'zab, les conseils sont présents, efficaces et reconnues par les autorités civiles et militaires qui, gendarmerie et wilaya, leur ont demandé d'intervenir. Il est aussi clair que le maintien de ces institutions a généré une situation analogue parmi les Chamba. Dès lors on peut penser qu'au niveau national un débat implicite s'est engagé sur l'organisation administrative, institutionnelle du pays.

La communauté a conservé ses formes de représentation mais, confronté à des mouvements de population importants, affronte la question de sa survie.

ANNEXES

Tableaux des variations de la population. Références et Sources:

Benyoucef Brahim, le Mzab, espace et société, Alger, IAD, 1992. Et Benyoucef, B, Le Mzab, le processus d'urbanisation et les transformations sociales, Thèse de doctorat 3ème cycle en urbanisme, université de la sorbonne, Paris-4, 1983.

De 1896 à 1926

Villes	Evolution 1896-1921	%	Evolution 1921-1926	%	Evolution 1896-1926	%
Ghardaia	2845	34	-552	-5	2293	27
Melika	394	19	-765	-31	-371	-18
Ben Isguen	994	19	-1361	-22	-367	-6
Bounoura	412	41	-174	-12	238	23
El Atteuf	507	22	-782	-27	-275	-12
Total, pentap.	5152	27	-3634	-15	1518	8
Berriane			-76	-2		
Guerrara			-566	-9		
Total, M'zab			-4276	-12		

De 1928 à 1954

Population en 1954		Evolution 1926-1954		
Ville	Habitants	Ville	Variation	%
Ghardaia	14 046	Ghardaia	+ 3 439	+32
Melika	2 829	Melika	+1 183	+72
Ben Isguen	4 193	Ben Isguen	-696	-14

Bounoura	1 753		Bounoura	+505	+40
El Atteuf	2 720		El Atteuf	+649	+31
Total	25 541		Total	+5 080	+25

Population entre 1966-1977-1987(sources R.G.P.H. 1978, 1998)

Villes	1966	1977	Evolution 1966-77	%	1987	Evolution 1977-87	%
Ghardaia	43 802	57 153	+13 351	+30%	62 251	+5 098	+9%
El'Atteuf	4 219	5 006	+787	+18,65%	8 553	+3 547	+71%
Bounoura	2 687	4 003	+1 316	+49%	18 642	+14 639	+365%
Daia	1 094	2 319	+1 225	+112%	5 539	+3 220	+139%
Total pentapole	51 805	68 628	+16 826	+32,5%	94 985	+26 357	+38,4%
Berriane	9 262	13 345	+4 083	+44%	20 721	+7 376	+55%
Guerrara	12 606	18 026	+5 420	+43%	34 032	+16 006	+89%
Total daira	73 670	99 999	+26 329	+36%	149 738	+49 739	+50%

Croissance de la population de 1987 à 1998(R.G.P.H. 1987, 1998.)

Communes	Pop.Totale,	Pop.Agglom.	Pop.Totale,	Pop.Agglom.	Variation	%
	1987	1987	1998	1998		
Ghardaia	62251	62251	85889	85739	23638	37,97
Bounoura	18642	18642	25497	25497	6855	36,77
El'Atteuf	8713	8553	12874	12817	4161	47,75
Daya	5621	5539	8965	8877	3344	59,49
Total, pentapole	95227	94985	133225	132930	37998	39,90
Berriane	21361	20721	24778	24529	3417	15,99
Guerrara	35351	34032	50524	48423	15173	42,92
Total, ex. daïra	151939	149738	208527	205882	56588	37,24
Metlili	23616	22959	33427	33214	9811	41,54
Zelfana	4345	3904	7165	6817	2820	64,90
Sebseb	2021		2446	1244	425	21,02
Mansoura	1243		2276	724	1033	83,10
Hassi-Fhel	1295	682	2754	1963	1459	112,70
El-Menea	21744	21077	26457	25477	4713	21,67
Hassi-Gara	9937	9834	13920	13822	3983	40,08
Total, wilaya	216140	208194	296972	289143	80832	37,39

poids de la vallée du M'zab dans la wilaya en 1998

Emploi,pentapole.98	25234
Emploi,wilaya 98	48527
poids	51,99%
Population totale, pentapole.98	133226
Population totale, wilaya 98	296972
poids	44,86%
Progression Pentapole.98	37998
Progression.wilaya,98	80832
Poids	47%
Superficie,pentapole.	3880 km2
Superficie,wilaya.	70000 km2
Poids	05,54%

R.G.P.H.1998